



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière bois

Question écrite n° 54449

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur la situation de la filière bois au regard du contexte mondial. Une majorité de pays à travers le monde exigent aujourd'hui, pour les bois destinés à l'exportation une première, voire une seconde transformation. La France a trouvé ces dernières années un très fort débouché pour ses grumes de hêtre sur le marché chinois, puis a réduit très fortement ses importations tant au niveau du prix que du volume. L'une des conséquences de cette évolution conjoncturelle est la difficulté pour les exploitants forestiers français d'adapter les prix d'achat sur pied par rapport à ceux pratiqués par les principaux concurrents mondiaux, notamment la Chine. Le nombre de salariés de la filière bois a sensiblement diminué : dans la région Nord - Pas-de-Calais, sur dix ans 19 % des emplois du secteur bois-papier ont été supprimés. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures de nature à préserver l'emploi dans ce secteur victime du contexte mondial.

Texte de la réponse

Le bois et les produits à base de bois sont en prise directe avec la concurrence internationale. L'exemple des exportations de hêtre vers la Chine illustre à cet égard la fragilité des courants commerciaux et la nécessité, pour la filière, de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée lui permettant de pérenniser ses marchés. Ainsi, la chute brutale des achats chinois de grume de hêtre après les tempêtes de 1999 a déstabilisé le marché de cette essence en France. Alors que la production française de sciages est restée globalement stable, le nombre de scieries a diminué de moitié depuis une vingtaine d'années, traduisant la nécessaire adaptation de l'outil industriel aux impératifs de compétitivité. Le ministère de l'agriculture et de la pêche apporte des aides à l'investissement aux entreprises de la première transformation du bois, dans le cadre d'une politique visant à leur modernisation. Ces aides visent aussi bien les investissements matériels de production et de transformation que les investissements immatériels, notamment de conseil. En outre, le ministère de l'agriculture et de la pêche cherche à améliorer les conditions d'approvisionnement des entreprises. Dans la communication en conseil des ministres du 27 avril 2005, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de développer une politique forestière inscrite dans la durée. Il s'agit notamment de valoriser la forêt, source de croissance et d'emplois. Dans cette perspective, l'agrément de l'interprofession France Bois Forêt par l'arrêté interministériel du 27 mai 2005 doit permettre de mieux structurer la filière et de mener des actions collectives comme la promotion du matériau bois et la création d'un observatoire économique de la filière bois. La ressource disponible doit être mobilisée. Pour assurer des conditions d'approvisionnement stables aux entreprises de la filière, le ministère de l'agriculture et de la pêche a demandé à l'Office national des forêts d'engager, sans attendre, le lancement de contrats d'approvisionnement avec les industries. Les préfets ont été également sensibilisés au besoin de mettre en oeuvre les mesures facilitant le transport du bois rond et le rendant ainsi moins coûteux. Par ailleurs, le ministère a participé avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et la Fédération nationale du bois à un appel à projet « énergie-carbone », destiné, d'une part, à développer le séchage des sciages, notamment résineux, condition essentielle pour l'accès aux marchés, d'autre part, à utiliser les produits connexes des scieries pour la fourniture de l'énergie nécessaire aux séchoirs, contribuant ainsi à une économie d'énergie

fossile et d'émission de gaz à effet de serre. Le ministère de l'agriculture et de la pêche apporte également un soutien aux organismes de développement de la filière qui assurent une veille technologique, l'information des professionnels sur les évolutions techniques et réglementaires, la recherche collective, la communication et le développement de la normalisation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche reste très attentif à l'évolution de la situation du secteur de l'exploitation forestière et du sciage, qui est essentiel pour la valorisation de notre ressource forestière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54449

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10346

Réponse publiée le : 5 juillet 2005, page 6601